



**DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE WICKERSCHWIHR**

Mairie de WICKERSCHWIHR
37 Grand'Rue - 68320 WICKERSCHWIHR

ARRÊTÉ N° 1/2021

**ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT LIMITATION DE VITESSE À
30 KM/H DANS LA GRAND RUE**

Le Maire de la commune de Wickerschwihr,

Vu la loi modifiée n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1997,

Vu la délibération du Conseil municipal de Wickerschwihr du 23 novembre 2020,

Considérant qu'il appartient au Maire de régler la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers, étant donné la vitesse excessive des automobilistes dans cette voie communale

Arrête

ART. 1 – A compter de la publication du présent arrêté, la vitesse de tous les véhicules, circulant sur la Grand'Rue, est limitée à 30 Km/heure.

ART. 2 – La signalétique réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle, sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ART. 3 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

ART. 4 – Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie.

ART. 5 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressés ci-après nommés qui seront chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution :

- Monsieur le Commandant de Groupement de la Gendarmerie de Colmar/Jebsheim,
- Monsieur le Responsable de la Brigade Verte du Haut-Rhin

Fait à Wickerschwihr, le 6 janvier 2021,

Le Maire : Richard LEY

Affiché-notifié le 6 janvier 2021

